

NON A LA SUPPRESSION DE LA CARTE EMERAUDE !

Depuis 1974, les personnes de plus de 65 ans domiciliées dans l'agglomération grenobloise bénéficient de la gratuité des transports sur le réseau du SMTC **pendant les heures creuses**.

Quarante mille « seniors », pour l'essentiel des retraités, peuvent ainsi utiliser trams et bus, pour leurs déplacements : cette facilité, familière aux habitants des 26 communes du réseau, donne entière satisfaction, tout en ne coûtant pas beaucoup à la collectivité.

Mais nous sommes au temps des réformes, dont bon nombre sont en fait des régressions...

Ainsi en est-il de celle préconisée par le Président du SMTC, qui sous couvert d'une amélioration de l'offre tarifaire en direction des personnes à faibles revenus, veut prendre en compte le quotient familial pour accorder des réductions.

Cela permettrait d'élargir, selon l'étude présentée, le nombre de bénéficiaires de tarifs réduits.

L'intention peut paraître louable.

Sauf que le Président a bien précisé que cela ne coûterait rien au SMTC...

Dans ces conditions, la solution préconisée est la suppression de la Carte Emeraude.

Les bénéficiaires actuels, (les personnes de plus de 65 ans) devraient payer plus ou moins pour utiliser les transports en commun, une réduction étant accordée en fonction du quotient familial.

En clair, seuls les retraités de plus de 65 ans financeraient l'élargissement des tarifs sociaux aux plus démunis.

Ainsi, une personne au minimum vieillesse participerait (modestement) à la réduction consentie à une famille de Rmistes ... **Belle avancée sociale !**

Lors de la réunion de « concertation » (ou d'information) organisée à la hâte le 17 Février 2009 par le président du SMTC, la grande majorité des organisations syndicales et associations de retraités présentes ont exprimé un refus massif de ce projet.

Dans cette période où le pouvoir d'achat des retraites est en fort recul, le Conseil Général a réaffirmé sa volonté de développer une politique de solidarité avec les personnes âgées : c'est bien à tout le contraire que nous sommes confrontés.

La Carte Emeraude est un moyen de renforcer le lien social, elle participe à cette solidarité préconisée par les édiles de l'agglomération, elle permet de limiter de nombreux déplacements en voiture, et dans notre région personne ne peut le négliger, surtout pas les défenseurs des transports en commun.

Si nous ne pouvons qu'approuver un élargissement d'une tarification favorable aux personnes à faibles revenus, nous ne pouvons admettre que cela se fasse au détriment des seuls titulaires de la Carte Emeraude dont nous demandons le maintien avec élargissement des plages horaires.

Les associations et Organisations Syndicales : CGT Retraités – CFTC Retraités – FSU – FGR-FP – CLARG – UNRPA – ALERTES vous appellent à signer massivement la pétition.